

جمهورية الجزائر الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

إدارة التعليم العالي  
بمكتب البحث العلمي  
الوزير

01 DEC. 2014

Le Ministre  
N° 861/SPN

Note à Messieurs et Mesdames les Chefs d'Établissements

Certains chefs d'établissements m'ont signalé quelques inquiétudes chez les étudiants, suite à une déclaration de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, au sujet des recrutements des licenciés et masters du LMD comme enseignants dans le secteur de l'éducation nationale. Je vous informe à ce sujet que la Ministre a déjà précisé par communiqué, repris par la télévision algérienne, que ses propos ont été mal compris, puisqu'ils portaient sur « la formation pédagogique des futurs enseignants, et du rôle des Ecoles Normales Supérieures à l'avenir, et non sur la limitation des recrutements aux seuls diplômés des E.N.S ».

Ensuite, et en l'état actuel de la législation et de la réglementation, rien n'autorise cette différenciation.

Par ailleurs, je rappelle que les besoins de l'éducation nationale, en enseignants, sont très importants et dépassent les 20.000 recrutés par an quand les E.N.S. de tout le pays ne sortent pas plus de 3.000 diplômés annuellement. Dans ce sens, le Ministère de l'Éducation Nationale, vient de communiquer qu'il recrutera en mars 2015, 15.000 diplômés parmi les licenciés et masters du système LMD. (Voir ci-joint le communiqué du ministère de l'Éducation nationale).

En conséquence, je vous demande de rassurer nos étudiants, sur ce sujet, en corrigeant cette interprétation erronée de la déclaration du Madame Ministre de l'Éducation Nationale.



وزير التعليم العالي والبحث العلمي  
الأستاذ محمد ميسار كوي

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE CABINET

Alger, le 01 Décembre 2014

COMMUNIQUE

Le ministère de l'éducation nationale informe les étudiants algériens titulaires d'une licence ou d'un master qu'un concours de recrutement de futurs enseignants sera ouvert dans le courant du mois de mars 2015. A cet effet, et pour répondre aux besoins du secteur pour l'année scolaire 2015-2016, quinze mille (15.000) postes sont à pourvoir par recrutement externe.

Concernant les modalités pratiques, elles seront portées à la connaissance du public 30 jours avant (dès février 2015). Elles concernent :

- la constitution du dossier de candidature;
- la date limite de remise du dossier.

Les titulaires de licence ou de master désireux devenir professeur du primaire, du collège du lycée, pourront prendre connaissance de ces informations utiles au niveau des médias publics et au niveau de directions de l'éducation.

Ce recrutement de licenciés et de master universitaire est devenu une nécessité, pour satisfaire aux besoins croissants du secteur de l'éducation nationale, car les ENS ne forment tout au plus que 3.000 annuellement.

L'année dernière, en avril 2014, pas moins de 24.000 porteurs de licences et master ont été recrutés sur concours.

